

## Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux

R. 4412-97 modifié par le décret 2012-639 du 4 mai 2012  
Norme NF X 46-020

### 5 CITE DES SALBLONS

1

77390 GUIGNES RABUTIN



## A \ INFORMATIONS GENERALES

### A.1 \ DESIGNATION DU BÂTIMENT

Nature du bâtiment :	LOGEMENTS COLLECTIFS	Adresse :	5 CITE DES SALBLONS 77390 GUIGNES RABUTIN
Date du permis de construire ou date de construction		Bâtiment :	
Etage :	R+2	Porte :	1
Ref Cadastrale :	NC	Propriété de :	OPH77 10 AVENUE CHARLES PEGUY 77000 MELUN

### A.2 \ DESIGNATION DU DONNEUR D'ORDRE

Nom :	OPH77	Documents remis :	
Adresse :	10 AVENUE CHARLES PEGUY 77000 MELUN	Moyens mis à disposition :	

### A.3 \ EXECUTION DE LA MISSION

RAPPORT N° :	45LAE0201	Laboratoire d'Analyses :	ITGA
Repérage réalisé le :	30/01/2019	Adresse laboratoire :	3 RUE ARMAND HERPIN LACROIX - CS 46537 35065 RENNES CEDEX
Accompagnateur :		Numéro d'accréditation :	1-5967
Par :	Yoann IMBERT	Organisme d'assurance professionnelle :	AXA France
N° certificat :	17-1019	Adresse assurance :	313 Terrasses de l'Arche 92727 NANTERRE CEDEX
Date d'obtention :	22/11/2017	N° de contrat d'assurance :	10158549604
Organisme certificateur	ABCIDIA Domaine de Saint Paul - Bat A6 102 route de Limours - 78470 SAINT- REMY-LES-CHEVREUSE	Date de validité :	31/12/2019

## B \ CACHET DU DIAGNOSTIQUEUR

**FAIT LE 12/02/2019**

Cabinet : EXPERT HABITAT & INDUSTRIE INGENIERIE

Nom du responsable : **DEMOULIN Frédéric**

Nom du diagnostiqueur : **Yoann IMBERT**



**Rapport N° : 45LAE0201 30/01/2019**

Version : 12/02/2019

2/20

## C\ SOMMAIRE

### Table des matières

A \ INFORMATIONS GENERALES.....	2
A.1 \ DESIGNATION DU BÂTIMENT .....	2
A.2 \ DESIGNATION DU DONNEUR D'ORDRE .....	2
A.3 \ EXECUTION DE LA MISSION .....	2
B \ CACHET DU DIAGNOSTIQUEUR.....	2
C \ SOMMAIRE.....	3
D \ CONCLUSIONS.....	4
E \ PROGRAMME DE REPERAGE .....	4
F \ CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE .....	6
G \ RAPPORTS PRECEDENTS .....	6
H \ RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE .....	7
ANNEXE 1 – PHOTOS DES ELEMENTS AMIANTES ET/OU NON AMIANTES .....	14
ANNEXE 3 – PROCES VERBAUX D'ANALYSES .....	16
ATTESTATION(S).....	17
CERTIFICAT DE COMPETENCES .....	18

## D \ CONCLUSIONS

**Dans le cadre de la mission décrite en tête de rapport, il n'a pas été repéré de matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante**

PIECE	ETAGE	ELEMENTS	DESCRIPTIF LABORATOIRE	REPERAGE	Echantillon	METHODE	ETAT	RESULTAT
NEANT								

JP : Jugement Personnel, ZPSO : Zone présentant des similitudes d'Ouvrage

### Liste des locaux non visités concernés par les travaux et justification

PIECE	ETAGE	STATUT DE VISITE
NEANT		

### Liste des éléments non inspectés et justification

PIECE	ETAGE	ELEMENTS	REPERAGE	RESULTAT
NEANT				

## E \ PROGRAMME DE REPERAGE

PIECES CONCERNEES	PERIMETRE DU REPERAGE	REPERAGE	TRAVAUX	ELEMENTS	Echantillonnage	REMARQUES PARTICULIERES
	LOGEMENTS COLLECTIFS		Selon BT			

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT 77		PAGE N° 1
<b>NOM ET ADRESSE DE L'EXPÉDITEUR</b> OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT 77 ANT. SENART 2 RUE HAUTE 77176 SAVIGNY LE TEMPLE Tél : 01 64 14 11 11 Siret : 27770001900015		<b>BON DE TRAVAUX</b> 2019 734  EXPERT HABITAT INGENIERIE  33 BIS BOULEVARD GAMBETTA 3EME ETAGE 78300 POISSY  Téléphone 0321734144
<b>Réf. fournisseur</b> F / 5149 <b>Marché n°</b> 2017 4474 1 <b>Provenance</b> SENART <b>Objet</b> DIVERS		
<b>SERVICE</b> SCE SENART	<b>ÉMETTEUR</b> BENALI CHRISTOPHE	
<b>LOCALISATION</b>	Programme 45 GUIGNES (LES SABLONS) Tranche 1 Ensemble F000 Escalier AE Étage 02 Logement 1 Module 45LAE0201 Retrait des clés CHEZ LE GARDIEN	
<b>ADRESSE</b>		
5 CITE DES SABLONS 77390 GUIGNES RABUTIN		

**DÉLAI D'EXÉCUTION** 15 JOURS **PÉRIODE DU** 25-01-2019 **AU** 08-02-2019

ARTICLE	DÉSIGNATION	QUANTITÉ	PRIX UNITAIRE H.T.	TOTAL H.T.
AMI49	REPERAGE AMIANTE AVANT TVX - TVX D'ENTRETIEN OU REPARATIONS URGENTS ENTRE GARDIEN JOIGNABLE AU 06.86.40.91.38	5,00	5,00	25,00
AMI73	ANALYSE EN LABORATOIRE - ANALYSE MET ANALYSE DE 1 A 10 PRELEVEMENTS ISSUS DEPOSE PAPIER PEINT CH1-CUISINE SDB	5,00	48,00	240,00
<b>TOTAL H.T.</b>				265,00
<b>H.T. ACTUALISE</b>				
<b>COEFFICIENT REGIONAL</b>				
<b>RABAIS</b>				
<b>TOTAL H.T.</b>				
<b>T.V.A.</b>	20,00 %			53,00
<b>TOTAL T.T.C.</b>				318,00

AFFECTATION BUDGÉTAIRE		CODES STRUCTURE ET SCHÉMA : TECHNI			MONTANT T.T.C.
CODE BUDGET	RUBRIQUE	INSTANCES	LIBELLE DU POSTE BUDGÉTAIRE		
1 HONAMIA	A760	ASEN SEN	HONORAIRES DIAG AMIANTE	318,00	

AFFECTATION ANALYTIQUE		RÉFÉRENCES PATRIMOINE	RÉFÉRENCES OCCUPANT	MONTANT T.T.C.
CODE BUDGET				
1 HONAMIA	45 1	F000 AE 45LAE0201	L 5000091	318,00

Voir en page 2 la suite du BON DE TRAVAUX 2019 734

ORIGINAL À CONSERVER PAR LE DESTINATAIRE

**ELEMENTS A SONDER OU A ANALYSER NON PRESENTS:**

Rapport N° : 45LAE0201 30/01/2019

Version : 12/02/2019

5/20

## F \ CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE

Le repérage amiante avant travaux, contient les informations sur la présence d'amiante dans les matériaux et produits du bâtiment afin d'informer les intervenants réalisant des activités ou interventions sur des matériaux et/ou équipements susceptibles de libérer des fibres d'amiante selon la liste citée dans le cadre E.

Il consiste à identifier et localiser, par inspections visuelles et investigations approfondies pouvant être destructives, l'ensemble des matériaux et produits contenant de l'amiante incorporés ou faisant indissociablement corps avec les locaux et les zones de l'immeuble objet des travaux.

Lorsque l'absence de marquages spécifiques ou de documents ne permet pas à l'opérateur de repérage d'attester de la présence ou de la non présence d'amiante dans les matériaux et produits, des prélèvements seront effectués afin de déterminer par analyse la présence ou non d'amiante.

Procédures de prélèvement :

Les prélèvements sur des matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante sont réalisés en vertu des dispositions du Code du Travail.

Le matériel de prélèvement est adapté à l'opération à réaliser afin de générer le minimum de poussières. Dans le cas où une émission de poussières est prévisible, le matériau ou produit est mouillé à l'eau à l'endroit du prélèvement (sauf risque électrique) et, si nécessaire, une protection est mise en place au sol ; de même, le point de prélèvement est stabilisé après l'opération (pulvérisation de vernis ou de laque, par exemple).

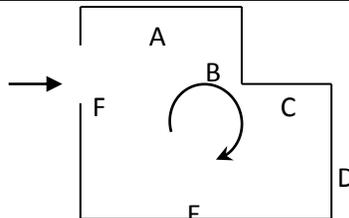
Pour chaque prélèvement, des outils propres et des gants à usage unique sont utilisés afin d'éliminer tout risque de contamination croisée. Dans tous les cas, les équipements de protection individuelle sont à usage unique.

L'accès à la zone à risque (sphère de 1 à 2 mètres autour du point de prélèvement) est interdit pendant l'opération. Si l'accompagnateur doit s'y tenir, il porte les mêmes équipements de protection individuelle que l'opérateur de repérage.

L'échantillon est immédiatement conditionné, après son prélèvement, dans un double emballage individuel étanche.

Les informations sur toutes les conditions existantes au moment du prélèvement susceptible d'influencer l'interprétation des résultats des analyses (environnement du matériau, contamination éventuelle, etc.) seront, le cas échéant, mentionnées dans la fiche d'identification et de cotation en annexe.

Sens du repérage pour évaluer un local :



## G \ RAPPORTS PRECEDENTS

NEANT

## H \ RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE

LISTE DES LOCAUX / PARTIES D'IMMEUBLE VISITEES/NON VISITEES CONCERNEES PAR LES TRAVAUX ET JUSTIFICATION

PIECE	ETAGE	JUSTIFICATION	VISITE	TRAVAUX
Entrée	R+2		OUI	CONCERNEE
Séjour	R+2		OUI	CONCERNEE
Chambre 3	R+2		OUI	CONCERNEE
Placard	R+2		OUI	CONCERNEE
Chambre 2	R+2		OUI	CONCERNEE
Débarras	R+2		OUI	CONCERNEE
Chambre 1	R+2		OUI	CONCERNEE
Salle de bains	R+2		OUI	CONCERNEE
WC	R+2		OUI	CONCERNEE
Couloir	R+2		OUI	CONCERNEE
Cuisine	R+2		OUI	CONCERNEE

### DESCRIPTION DES REVETEMENTS EN PLACE AU JOUR DE LA VISITE

PIECE	ETAGE	MUR1	MUR2	MUR3	MUR4	PLANCHER		PORTES	FENETRE1	FENETRE2
						BAS	HAUT			
Entrée	R+2									
Séjour	R+2									
Chambre 3	R+2									
Placard	R+2									
Chambre 2	R+2									
Débarras	R+2									
Chambre 1	R+2	Béton					Dalle béton			
Salle de bains	R+2	Béton					Dalle béton			
WC	R+2									
Couloir	R+2									
Cuisine	R+2	Béton					Dalle béton			

### LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, SUR ZONE DE SIMILITUDE D'OUVRAGE ET SUR JUGEMENT PERSONNEL

PIECE	ETAGE	ELEMENTS	DESCRIPTIF LABORATOIRE	Echantillon	REPERAGE	ETAT	RESULTAT	METHODE
NEANT								

JP : Jugement Personnel, ZPSO : Zone présentant des similitudes d'Ouvrage

### LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, APRES ANALYSE

Rapport N° : 45LAE0201 30/01/2019

Version : 12/02/2019

7/20

PIECE	ETAGE	ELEMENTS	DESCRIPTIF LABORATOIRE	Echantillon	REPERAGE	ETAT	RESULTAT
NEANT							

JP : Jugement Personnel, ZPSO : Zone présentant des similitudes d'Ouvrage

**LA LISTE DES MATERIAUX SUSCEPTIBLES DE CONTENIR DE L'AMIANTE, MAIS N'EN CONTENANT PAS.**

PIECE	ETAGE	ELEMENTS	DESCRIPTIF LABORATOIRE	Echantillon	REPERAGE	ETAT	RESULTAT	METHODE
Cuisine	R+2	Enduit / Peinture béton	Enduit plâtreux blanc en vrac + toile fibreuse blanche non séparable + peintures multiples non séparable	45LAE0201P001	Mur A	BON ETAT	Amiante non détecté	RESULTAT ANALYSE
Cuisine	R+2	Enduit / Peinture béton	Enduit plâtreux blanc en vrac + toile fibreuse blanche non séparable + peintures multiples non séparable	45LAE0201P002	Plafond	BON ETAT	Amiante non détecté	RESULTAT ANALYSE
Chambre 1	R+2	Enduit / Peinture béton	Enduit plâtreux blanc en vrac + toile fibreuse blanche non séparable + peintures multiples non séparable	45LAE0201P002	Plafond	BON ETAT	Amiante non détecté	ZPSO
Salle de bains	R+2	Enduit / Peinture béton	Enduit plâtreux blanc en vrac + toile fibreuse blanche non séparable + peintures multiples non séparable	45LAE0201P002	Plafond	BON ETAT	Amiante non détecté	ZPSO
Cuisine	R+2	Enduit / Peinture béton	Enduit plâtreux blanc en vrac + toile fibreuse blanche non séparable + peintures multiples non séparable	45LAE0201P002	Plafond	BON ETAT	Amiante non détecté	ZPSO

PIECE	ETAGE	ELEMENTS	DESRIPTIF LABORATOIRE	Echantillon	REPERAGE	ETAT	RESULTAT	METHODE
Chambre 1	R+2	Enduit / Peinture béton	Enduit plâtreux blanc en vrac + toile fibreuse blanche non séparable + peintures multiples non séparable	45LAE0201P001	Mur A	BON ETAT	Amiante non détecté	ZPSO
Chambre 1	R+2	Enduit / Peinture béton	Enduit plâtreux blanc en vrac + toile fibreuse blanche non séparable + peintures multiples non séparable	45LAE0201P001	Mur B	BON ETAT	Amiante non détecté	ZPSO
Chambre 1	R+2	Enduit / Peinture béton	Enduit plâtreux blanc en vrac + toile fibreuse blanche non séparable + peintures multiples non séparable	45LAE0201P001	Mur C	BON ETAT	Amiante non détecté	ZPSO
Chambre 1	R+2	Enduit / Peinture béton	Enduit plâtreux blanc en vrac + toile fibreuse blanche non séparable + peintures multiples non séparable	45LAE0201P001	Mur D	BON ETAT	Amiante non détecté	ZPSO
Salle de bains	R+2	Enduit / Peinture béton	Enduit plâtreux blanc en vrac + toile fibreuse blanche non séparable + peintures multiples non séparable	45LAE0201P001	Mur A	BON ETAT	Amiante non détecté	ZPSO
Salle de bains	R+2	Enduit / Peinture béton	Enduit plâtreux blanc en vrac + toile fibreuse blanche non séparable + peintures multiples non séparable	45LAE0201P001	Mur B	BON ETAT	Amiante non détecté	ZPSO

PIECE	ETAGE	ELEMENTS	DESRIPTIF LABORATOIRE	Echantillon	REPERAGE	ETAT	RESULTAT	METHODE
Salle de bains	R+2	Enduit / Peinture béton	Enduit plâtreux blanc en vrac + toile fibreuse blanche non séparable + peintures multiples non séparable	45LAE0201P001	Mur C	BON ETAT	Amiante non détecté	ZPSO
Salle de bains	R+2	Enduit / Peinture béton	Enduit plâtreux blanc en vrac + toile fibreuse blanche non séparable + peintures multiples non séparable	45LAE0201P001	Mur D	BON ETAT	Amiante non détecté	ZPSO
Salle de bains	R+2	Enduit / Peinture béton	Enduit plâtreux blanc en vrac + toile fibreuse blanche non séparable + peintures multiples non séparable	45LAE0201P001	Mur E	BON ETAT	Amiante non détecté	ZPSO
Salle de bains	R+2	Enduit / Peinture béton	Enduit plâtreux blanc en vrac + toile fibreuse blanche non séparable + peintures multiples non séparable	45LAE0201P001	Mur F	BON ETAT	Amiante non détecté	ZPSO
Cuisine	R+2	Enduit / Peinture béton	Enduit plâtreux blanc en vrac + toile fibreuse blanche non séparable + peintures multiples non séparable	45LAE0201P001	Mur A	BON ETAT	Amiante non détecté	ZPSO
Cuisine	R+2	Enduit / Peinture béton	Enduit plâtreux blanc en vrac + toile fibreuse blanche non séparable + peintures multiples non séparable	45LAE0201P001	Mur B	BON ETAT	Amiante non détecté	ZPSO

PIECE	ETAGE	ELEMENTS	DESCRIPTIF LABORATOIRE	Echantillon	REPERAGE	ETAT	RESULTAT	METHODE
Cuisine	R+2	Enduit / Peinture béton	Enduit plâtreux blanc en vrac + toile fibreuse blanche non séparable + peintures multiples non séparable	45LAE0201P001	Mur C	BON ETAT	Amiante non détecté	ZPSO
Cuisine	R+2	Enduit / Peinture béton	Enduit plâtreux blanc en vrac + toile fibreuse blanche non séparable + peintures multiples non séparable	45LAE0201P001	Mur D	BON ETAT	Amiante non détecté	ZPSO

JP : Jugement Personnel, ZPSO : Zone présentant des similitudes d'Ouvrage





## ANNEXE 1 – PHOTOS DES ELEMENTS AMIANTES ET/OU NON AMIANTES

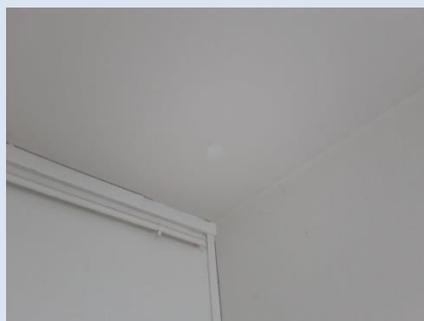
PRELEVEMENT : 45LAE0201P001			
NOM DU CLIENT	NUMERO DU DOSSIER		PIECE OU LOCAL
OPH77	45LAE0201 30/01/2019		Cuisine (R+2)
ELEMENT	DESCRIPTIF DU LABORATOIRE	DATE DE PRELEVEMENT	NOM DE L'OPERATEUR
Enduit / Peinture béton	Enduit plâtreux blanc en vrac + toile fibreuse blanche non séparable + peintures multiples non séparable	30/01/2019	IMBERT Yoann
LOCALISATION		RESULTAT	
Mur A		Amiante non détecté	

### EMPLACEMENT



PRELEVEMENT : 45LAE0201P002			
NOM DU CLIENT	NUMERO DU DOSSIER		PIECE OU LOCAL
OPH77	45LAE0201 30/01/2019		Cuisine (R+2)
ELEMENT	DESCRIPTIF DU LABORATOIRE	DATE DE PRELEVEMENT	NOM DE L'OPERATEUR
Enduit / Peinture béton	Enduit plâtreux blanc en vrac + toile fibreuse blanche non séparable + peintures multiples non séparable	30/01/2019	IMBERT Yoann
LOCALISATION		RESULTAT	
Plafond		Amiante non détecté	

### EMPLACEMENT





## ANNEXE 3 – PROCES VERBAUX D'ANALYSES



Parc Edonia - Bât. R - Rue de la Terre Adèle - CS n° 66862  
35768 SAINT-GREGOIRE CEDEX  
Tel : 02 99 35 41 41  
Fax : 02 99 35 41 42  
www.itga.fr

Accréditation n° I-5967



Liste des sites et portées disponibles sur [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

### RAPPORT SYNTHÉTIQUE D'ANALYSE NUMÉRO IT0719-8952 EN DATE DU 06/02/2019 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR PRELEVEMENT(S) DE MATERIAU(X)

Ce rapport ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.  
Les informations fournies par le client sont simplement retranscrites et identifiées comme telles.

Client : AGENCE EHI IDF- (COMPTE MATERIAUX)- EXPERT HABITAT & INDUSTRIE INGENIERIE 2 rue Traversière 78580 LES ALLUETS LE ROI	Réf. Commande ITGA : IT0719-8952 Réf. Commande Client : 45LAE0201--01
--	--

Prélèvement(s) : Reçu au laboratoire le : 04/02/2019

Préparation(s) : Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- ou
- Pour une analyse au Microscope Optique à Lumière Polarisée (MOLP): Prélèvement et montage adapté sur lame de microscope
  - Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
    - (1) - Broyage en milieu aqueux et récupération des particules sur grilles de microscopie (méthode interne : IT085)
    - (2) - Attaque chimique, broyage et récupération des particules sur grilles de microscopie (méthode interne : IT286)

Technique(s) : - Microscopie Optique à Lumière Polarisée (guide HSG 248 - Appendice 2): Morphologie et critères optiques

Analytique(s) : La détection de fibres d'amiante optiquement observables est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.  
ou - Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X43-050): Morphologie, EDX et diffraction électronique  
La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat(s) :

Fraction analysée	Technique analytique (Méthode de préparation)	Nombre de préparations	Date d'analyse	Résultat / Variété d'amiante
Réf dossier client : 45LAE0201--01 - 5 CITE DES SALBLONS 77390 GUGNES RABUTIN				Réf échantillon ITGA : IT071902-5857
Réf échantillon client : 45LAE0201P001 / LOGEMENTS COLLECTIFS - - - / Cuisine Mur A Enduit Peinture béton				Description ITGA : Enduit plâtreux blanc en vrac / Toile fibreuse blanche / Peintures multiples
Enduit plâtreux blanc en vrac + toile fibreuse blanche non séparable + peintures multiples non séparable	META (1)	2	06/02/2019	Amiante non détecté / -
Réf dossier client : 45LAE0201--01 - 5 CITE DES SALBLONS 77390 GUGNES RABUTIN				Réf échantillon ITGA : IT071902-5858
Réf échantillon client : 45LAE0201P002 / LOGEMENTS COLLECTIFS - - - / Cuisine Plafond Enduit Peinture béton				Description ITGA : Enduit plâtreux blanc en vrac / Toile fibreuse blanche / Peintures multiples
Enduit plâtreux blanc en vrac + toile fibreuse blanche non séparable + peintures multiples non séparable	META (1)	2	06/02/2019	Amiante non détecté / -

Validé par : Gwénoél HELIAS - Analyste



La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.

DTA 164-01 rev 07

Page 1/1

ATTESTATION(S)



**Votre attestation Responsabilité Civile**

AXA France IARD dont le siège social se situe 313, Terrasses de l'Arche 92727 Nanterre Cedex atteste que :

**EXPERT HABITAT & INDUSTRIE INGENIERIE**  
**21 ROUTE D ALBERT**  
**62450 AVESNES LES BAPAUME**

Est titulaire du contrat d'assurance n° 10158549604 ayant pris effet le 01/03/2018.  
 Ce contrat garantit les conséquences pécuniaires de la Responsabilité civile pouvant lui incomber du fait de l'exercice des activités de **DIAGNOSTICS TECHNIQUES IMMOBILIERS** suivantes :

<p><b>ETAT MENTIONNANT LA PRESENCE OU L'ABSENCE DE MATERIAUX CONTENANT DE L'AMIANTE</b>  <b>DIAGNOSTIC TECHNIQUE AMIANTE</b>  <b>DIAGNOSTIC AMIANTE PARTIES PRIVATIVES</b>  <b>CONTROLE PERIODIQUE ( AMIANTE )</b>  <b>CONTROLE VISUEL APRES TRAVAUX ( PLOMB - AMIANTE )</b>  <b>REPERAGE AMIANTE AVANT/ APRES TRAVAUX ET DEMOLITION</b>  <b>REPERAGE AMIANTE ET D'HAP SUR SURFACE BITUMEE ET ENROBES</b>  <b>DIAGNOSTIC PLOMB DANS L'EAU</b>  <b>CONSTAT DES RISQUES D'EXPOSITION AU PLOMB ( CREP )</b>  <b>DIAGNOSTIC DE RISQUE D'INTOXICATION AU PLOMB DANS LES PEINTURES ( DRIPP )</b>  <b>RECHERCHE DE PLOMB AVANT TRAVAUX / DEMOLITION</b>  <b>ETAT RELATIF A LA PRESENCE DE TERMITES</b>  <b>ETAT PARASITAIRE ( MERULES, VRILLETES, LYCTUS )</b>  <b>INFORMATION SUR LA PRESENCE DE RISQUE DE MERULE ( LOI ALLUR )</b>  <b>MESURAGE LOI CARREZ ET LOI BOUTIN</b>  <b>CALCULS DES MILLIEMES -TANTIEMES DE COPROPRIETE ET REALISATION DE PLANS ASSOCIES SELON LES TEXTES SUIVANTS : LOI 65-557 DU 10 JUILLET 1965, DECRET 67-223 DU 17 MARS 1967, DECRET 2004- 479 du 27 mai 2004 ET SUIVANTS FIXANT LE STATUT DE LA COPROPRIETE DES IMMEUBLES BATIS.</b>  <b>ETAT DE L'INSTALLATION INTERIEURE DE GAZ</b>  <b>ETAT DES RISQUES NATURELS, MINIERES ET TECHNOLOGIQUES ( ENRNM )</b>  <b>DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE DPE INDIVIDUEL POUR MAISONS INDIVIDUELLES, APPARTEMENTS ET LOTS TERTIAIRES AFFECTES A DES IMMEUBLES A USAGE PRINCIPAL D'HABITATION, AINSI QUE LES ATTESTATIONS DE PRISE EN COMPTE DE LA REGLEMENTATION THERMIQUE.</b></p>	<p><b>ETAT DES LIEUX LOCATIFS</b>  <b>DIAGNOSTIC DE SECURITE PISCINE</b>  <b>CERTIFICAT DE DECENCE ET CERTIFICAT DE TRAVAUX DE REHABILITATION</b>  <b>DIAGNOSTIC POUR OBTENTION DE PRET A TAUX ZERO INFILTROMETRIE-MESURES DE PERMEABILITE DU BATIMENT ET DES RESEAUX AERAIQUES</b>  <b>THERMOGRAPHIE INFRAROUGE</b>  <b>DIAGNOSTIC RADON : UNIQUEMENT POUR MAISONS INDIVIDUELLES ET IMMEUBLES D'HABITATION, A L'EXCLUSION DES ERP.</b>  <b>DIAGNOSTIC DANS LE CADRE DE LA LOI SRU AVANT MISE EN COPROPRIETE</b>  <b>DIAGNOSTIC DECHETS DE CHANTIER - ARTICLES R 111-43 A R 111-49 DU CODE DE LA CONSTRUCTION ET DE L'HABITATION</b>  <b>DOCUMENT UNIQUE D'EVALUATION DES RISQUES COPROPRIETE - Articles L 230-2, III, R 230-1 DU CODE DU TRAVAIL</b>  <b>DIAGNOSTIC TECHNIQUE GLOBAL (DTG ) POUR LES COPROPRIETES - LOI N° 2014-366 POUR L'ACCES AU LOGEMENT ET UN URBANISME RENOVE « ALUR », A L'EXCLUSION DE MISSIONS RELEVANT D'UN PROFESSIONNEL DE LA VENTE OU DE LA LOCATION DE BIENS IMMOBILIERS.</b>  <b>DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE HANDICAPES</b>  <b>EXPERTISE EN VALEUR VENALE ET LOCATIVE ( SOUS RESERVE D'OBTENTION DE FORMATION )</b>  <b>ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION</b>  <b>CENTRE DE FORMATION</b>  <b>MESURES D'EMPOUSSIEREMENT AMIANTE AVEC STRATEGIE D'ECHANTILLONAGE</b>  <b>DIAGNOSTIC QUALITE DE L'AIR INTERIEUR</b>  <b>VERIFICATION PERIODIQUE ET INITIALE DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES</b></p>
---	---

La garantie Responsabilité civile professionnelle s'exerce à concurrence de 5.000.000 € par sinistre et par année d'assurance.

La présente attestation est valable du 1<sup>er</sup> JANVIER 2019 au 31 DECEMBRE 2019 et ne peut engager l'assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Ce contrat permet à l'assuré de satisfaire à l'obligation d'assurance de responsabilité civile professionnelle résultant des dispositions de l'article R271-2 du Code de la Construction et de l'Habitation (décret n° 2006-1114 du 5 septembre 2006 relatif aux diagnostics techniques immobiliers) pour l'établissement des documents visés à l'article L271-4 dudit Code.

L'assuré doit être titulaire d'une certification de compétence en cours de validité délivrée par un organisme accrédité dans le domaine de la construction ou employer des salariés ou être constituée de personnes physiques qui disposent de ladite certification de compétence en cours de validité pour l'établissement des documents visés aux articles L271-4 et L134-1 du code de la Construction et de l'Habitation.  
 A défaut la garantie n'est pas acquise.

Le présent document, établi par AXA, est valable jusqu'au 31 DECEMBRE 2019 sous réserve du paiement des cotisations. Il a pour objet d'attester l'existence d'un contrat. Il ne constitue toutefois pas une présomption d'application des garanties et ne peut engager AXA au-delà des clauses, conditions et limites du contrat auquel il se réfère. Les exceptions de garantie opposables au souscripteur le sont également aux bénéficiaires de l'indemnité (résiliation, nullité, règle proportionnelle, exclusions, déchéances, ...).

Toute adjonction autre que le cachet et la signature du représentant de la Société est réputée non écrite.

Fait à Pessac, le 26/11/2018  
 Pour la compagnie



## CERTIFICAT DE COMPETENCES



La certification de compétence de personnes physiques est attribuée par ABCIDIA CERTIFICATION à

**IMBERT Yoann**  
sous le numéro 17-1019

Cette certification concerne les spécialités de diagnostics immobiliers suivantes :

- Amiante** sans mention      Prise d'effet : 22/11/2017      Validité : 21/11/2022  
Arrêté du 25 juillet 2016 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérage et de diagnostic amiante dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification.
- Gaz**      Prise d'effet : 13/10/2017      Validité : 12/10/2022  
Arrêté du 6 avril 2007 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz et les critères d'accréditation des organismes de certification, modifié par l'arrêté du 15 décembre 2011.
- CREP**      Prise d'effet : 13/10/2017      Validité : 12/10/2022  
Arrêté du 21 novembre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des constats de risque d'exposition au plomb ou agréés pour réaliser des diagnostics plomb dans les immeubles d'habitation et les critères d'accréditation des organismes de certification modifié par l'arrêté du 7 décembre 2011.
- Termites**      Prise d'effet : 13/10/2017      Validité : 12/10/2022  
*Zone d'intervention : France métropolitaine*  
Arrêté du 30 octobre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification, modifié par l'arrêté du 7 décembre 2011.
- Electricité**      Prise d'effet : 22/11/2017      Validité : 21/11/2022  
Arrêté du 8 juillet 2008 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification, modifié par l'arrêté du 10 décembre 2009.



Accréditation  
n°4-0540  
portée disponible sur  
www.cofrac.fr

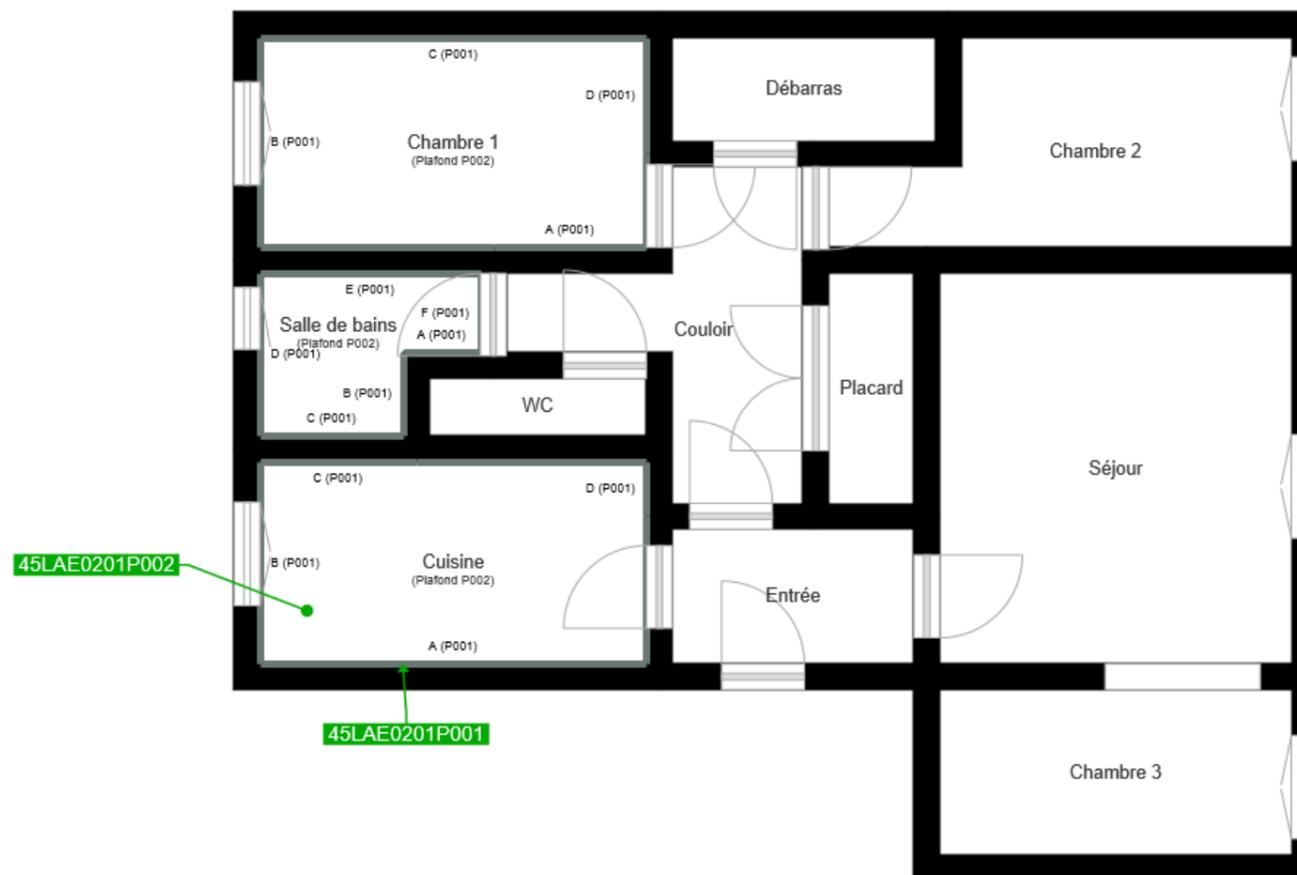
Véronique DELMAY  
Gestionnaire des certifiés



Le maintien des dates de validité mentionnées ci-dessus est conditionné à la bonne exécution des opérations de surveillance  
Certification délivrée selon le dispositif particulier de certification de diagnostic immobilier PRO 06

ABCIDIA CERTIFICATION - Domaine de Saint Paul - Bat: A6 - 4e étage - BAL N° 60011  
102, route de Limours - 78470 Saint-Rémy-lès-Chevreuse - 01 30 85 25 71  
www.abcidia-certification.fr - contact@abcidia-certification.fr

ENR 20 V6 du 02 avril 2014



	Cloisons Plaques de plâtre
	Murs Bois
	Murs Brique
	Murs périphériques / Plaques de plâtre
	Murs carreaux de plâtre
	Murs Béton / Enduit
	Murs porteurs et/ou mur de refend / Plaques de plâtre
	Murs périphériques / Doublage (plaque de plâtre + isolant)
	Torchis
	Murs Brique / Enduit
	Murs Brique plâtrière
	Murs Pierre
	Murs Machefer

	Murs amiantés
	Prélèvements de sol amianté
	Prélèvements de sol non amiantés
	Prélèvements de plafond amiantés
	Prélèvements de plafond non amiantés
	Prélèvements de mur amiantés
	Prélèvements de mur non amiantés
	Autres types de prélèvements amiantés
	Autres types de prélèvements non amiantés
	Sols amiantés
	Plafonds amiantés
	Sols et plafonds amiantés
	Conduits amiantés
	Conduits non amiantés

